



La Cour Constitutionnelle proclame les résultats définitifs des élections présidentielles et législatives



Le Général Major Evariste Ndayishimiye a été confirmé Président de la République ce jeudi le 4 juin 2020 par la Cour Constitutionnelle qui a rejeté par la même occasion le recours du candidat président du CNL Agathon Rwasa, lors de la présentation par cette Cour des résultats définitifs des élections présidentielles et législatives du 20 mai dernier. Les résultats de l'examen de sept autres dossiers introduits en recours par les candidats Députés du CNL et par un candidat indépendant ont également été présentés par la cour constitutionnelle. Au cours de cette présentation des résultats définitifs des élections présidentielles et législatifs, la Cour Constitutionnelle a déclaré que le candidat du CNDD-FDD a remporté le scrutin avec 68, 70 %, ajoutant qu'il est proclamé Président de la République pour un

mandat de 7 ans. Selon la cour constitutionnelle, le vainqueur de l'élection présidentielle entrera en fonction après la prestation de serment.

Le recours introduit par le Président du parti CNL de l'Honorable Agathon Rwasa a été jugé non fondé et rejeté par la Cour Constitutionnelle pour ce qui est des irrégularités et des résultats de cette élection. Selon cette Cour, aucune observation en rapport avec les irrégularités avancées n'a été portée sur les procès verbaux signés par les membres des bureaux de vote, les mandataires et les scrutateurs. "Même si ces allégations étaient fondées, elles n'auraient pas pu influencer d'une façon significative les résultats du scrutin par leur faible nombre", a indiqué le Président de la Cour Constitutionnelle. La Cour Constitutionnelle a par ailleurs expliqué qu'aucune anomalie n'a été

Sommaire

page

La Cour constitutionnelle proclame les résultats définitifs des élections présidentielles et législatives

1

Adoption d'un projet de loi relatif à l'élimination de la double imposition et à la prévention de l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu entre cinq pays de l'EAC

2

Le Ministre des Affaires Etrangères du Burundi participe à la IXème session extraordinaire du Conseil des Ministres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale

3

Vers la promotion des activités de l'API

8

Résultats des élections générales de 2020 au Burundi

11

portée sur les procès verbaux uniques combinant les opérations de vote et de résultats. Concernant les allégations portant sur le bourrage des urnes, la Cour Constitutionnelle a indiqué qu'il n'y a pas eu de discordance entre la liste d'émargement et les résultats de vote trouvés dans les urnes alors que le bourrage d'urnes devrait normalement déboucher sur cette discordance.

Concernant les recours introduits en contestation par certains candidats Députés du CNL et d'un indépendant, la radiation irrégulière de la candidate Députée Pélate Niyonkuru du CNL sur injonction du Procureur Général de la République qui la donnait pour prisonnière alors qu'elle était libre, a été jugée partiellement recevable par la Cour Constitutionnelle. Cette candidate a été rétablie dans ses droits et a été proclamée Députée élue dans la circonscription de Kayanza. Il en a été de même pour la candidate Députée du CNL Madame Kethy Kezimana qui a été proclamée Députée de la circonscription de Bujumbura. La Cour Constitutionnelle a estimé que même si elle était incarcérée pendant les élections du 20 mai dernier et que la CENI l'avait rayée de la liste, Madame Kathy Kezimana jouissait de la présomption d'innocence du moment

qu'elle n'était pas encore condamnée.

La requête de Monsieur Jean Claude Ndayizeye candidat Député du CNL dans la circonscription de Rumonge contre la cooptation effectuée irrégulièrement selon lui a été jugée non fondée par la Cour Constitutionnelle, estimant que cette cooptation a été motivée par le respect de l'équilibre genre.

Le recours de Monsieur Jean Pierre Niyongabo, candidat Député indépendant de la circonscription de Rumonge contre les résultats provisoires des élections législatives du 20 mai dernier a été rejeté. Selon la Cour Constitutionnelle, il n'a pas fourni de preuves pour étayer ses allégations.

Les résultats de l'élection législative avec les cooptations exigées par la constitution pour le respect des équilibres ethniques et de genre ont été validés par la cour constitutionnelle. "L'élection a été régulière", a indiqué la cour constitutionnelle. Le parti CNDD-FDD a eu 86 sièges, le CNL a obtenu 32 sièges et l'UPRONA a eu 2 sièges et la communauté Batwa a obtenu 3 sièges. (source. www.rtnb.bi)

Adoption d'un projet de loi relatif à l'élimination de la double imposition et à la prévention de l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu entre cinq pays de l'EAC



Les Députés réunis à Kigobe en séance plénière du mercredi 3 juin 2020 ont adopté le projet de loi portant ratification de l'accord pour l'élimination de la double imposition et la prévention de l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu entre les Gouvernements de la République du Burundi, du Kenya, de l'Ouganda, du Rwanda et de la République Unie de Tanzanie.

Après l'analyse de ce projet et ses amendements de forme apportés par la commission de l'Assemblée Nationale chargée des Comptes publics et des Finances, des Affai-



res Economiques et de la Planification, le projet de loi a été adopté à l'unanimité avec 95 voix exprimées dont 4 procurations.

Dans son exposé des motifs, le Ministre des Finances, du Budget et de la Coopération au Développement Economique, M. Domitien Ndiokubwayo a rappelé qu'un accord portant sur l'élimination de la double imposition et la prévention de l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu a été signé en date du 30 novembre 2010.

Le Ministre en charge des Finances a précisé que c'était dans le souci de promouvoir la coopération économique et

d'assurer la protection des investissements réciproques entre les Etats partenaires de la Communauté est-africaine (EAC) et les autres pays non-membres.

M. Domitien Ndiwokubwayo a fait savoir que cet instrument juridique est d'une importance capitale dans la mise en place d'un cadre d'investissement juridiquement sécurisé et stable pouvant stimuler les initiatives commerciales et accroître ainsi le niveau des échanges et la mobilité des capitaux entre les pays partenaires de la communauté et le reste du monde.

Cette convention qui est conforme dans ses grandes lignes au modèle des Nations Unies, sous réserve des aménagements liés aux spécificités des législations des cinq Etats partenaires, va permettre d'apporter une réponse aux conflits qui seraient liés aux critères de désignation de la résidence fiscale ou de la source du revenu imposable, a fait remarquer le Ministre en charge des Finances.

Dans cette perspective, a-t-il poursuivi, la convention a fixé trois axes majeurs qui permettent d'atteindre l'objectif de la non-double imposition du revenu et l'évasion fiscale.

Il s'agit de définir les impôts et les personnes visées par la convention fiscale, déterminer les modalités d'imposition des personnes et des revenus et clarifier les méthodes pour éliminer la double imposition.

Contrairement aux autres pays partenaires de la communauté qui ont un seul texte de loi par type de revenu, M. Domitien Ndiwokubwayo a fait remarquer que pour le Burundi, les impôts visés sont contenus dans la loi No 1/02 du 24 janvier 2013 relative aux impôts sur les revenus intégrés dans le code général des impôts et taxes variés.

Il a fait savoir que la ratification de cette convention revêt une importance capitale pour le Burundi car, a-t-il expliqué, chaque citoyen burundais se trouvant dans l'un des pays partenaires sera en mesure de connaître ses droits par rapport au paiement de l'impôt sur le revenu.

Au sujet des Etats qui ont déjà ratifié cet accord, le Ministre Domitien Ndiwokubwayo a répondu qu'il s'agit du Rwanda, du Kenya et de l'Ouganda.

Il a également signalé que cet accord a été signé par cinq pays avant l'intégration du Soudan du Sud au sein de cette communauté. (source: www.abpinfos.com)

Le Ministre des Affaires Etrangères du Burundi participe à la IXème session extraordinaire du Conseil des Ministres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale



Ce mercredi le 03 juin 2020, une délégation conduite par le Ministre des Affaires Etrangères du Burundi Son Excellence Ambassadeur Ezéchiel NIBIGIRA a participé à la 9ème Session extraordinaire du Conseil des Ministres sur l'évaluation des dossiers de candidatures qui s'est tenue par

visio-conférence.

Cette session s'est organisée conformément aux Décisions issues de la 9ème session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, tenue à Libreville en République Gabonaise le 18 décembre 2019.

Cette rencontre fait suite à l'appel à candidature aux postes de Vice-président et des Commissaires qui avait été lancé dans tous les Etats membres, qui y ont répondu par le dépôt de candidatures au Secrétariat général. Le Comité des Ambassadeurs des Etats membres s'est réuni à deux reprises en vue de la constatation, l'ouverture et la conformité administrative des dossiers de candidatures transmis par la suite aux Etats membres dans la perspective du présent Conseil des Ministres

Le Conseil s'est appuyé sur le rapport d'évaluation des candidatures établi par un cabinet indépendant

recruté à cet effet.

Eu égard à la situation liée à la pandémie du COVID-19, la session s'est tenue par visio-conférence et sera élargie aux Ministres en charge de la Santé, de l'Economie/Finances afin d'examiner et d'adopter le projet de stratégie régionale de riposte contre la COVID-19 élaboré par le Secrétariat général de la CEEAC.

Cette session a abordé également la situation politique et sécuritaire en République centrafricaine.

(Rédaction- MAE)

La coopérative Valorisation du Sol (VASO) contribue à la stabilité alimentaire



Dans le cadre de l'encadrement des activités agricoles de la population, le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage Dr Déo Guide RUREMA s'est joint mardi, le 2 juin 2020 aux membres de la coopérative Valorisation du Sol (VASO) en Mairie de Bujumbura, dans la récolte du sorgho sur le site appelé chez Sebatutsi en zone Kanyosha.

Dans son mot de circonstance, le Ministre en charge de l'Agriculture a apprécié positivement la collaboration entre la coopérative VASO et son Ministère. Il a rendu hommage au Général Major Evariste Ndayishimiye qui a impulsé la vision de la coopérative VASO afin d'accroître la production agricole.

Le Ministre en charge de l'Agriculture et de l'Elevage a fait savoir que la production projetée est de 75 tonnes de sorgho d'une valeur de 75 millions de Francs Burundais pour un champ qui s'étend sur 50 ha et l'ou on a semé 500kg de sorgho.

Pour Dr Déo Guide Rurema, la coopérative VASO va aussi contribuer dans la fourniture de la matière pre-

mière à la fabrication de la bière "Nyongera", une façon pour la coopérative de réduire la pression des devises.

Il estime que la coopérative VASO est en train de contribuer au développement du pays en assurant la stabilité et la sécurité alimentaire.

Le Ministre Dr Déo Guide Rurema appelle la population à se rassembler autour des coopératives pour bénéficier des subventions du Gouvernement qui s'élèvent chaque année à BIF 10 millions et pour chaque colline de recensement afin de lutter efficacement contre la pauvreté. (source: www.rtnb.bi)

La Chine accorde au Burundi du matériel pour combattre le Covid-19



Le Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida Dr Thaddée Ndikumana a réceptionné jeudi, le 04 juin 2020, 4 lots de matériel constituant une aide urgente de la Chine au Burundi pour combattre le Covid-19.

Comme l'a indiqué l'Ambassadeur de Chine au Burundi M. Li Changlin, parmi les 4 lots, 2 ont été donnés par le Gouvernement chinois, 2 autres par la fondation Jack MA. Ils sont constitués par des masques chirurgicaux, des gants médicaux, des combinaisons de protection, des couvres –chaussures, des

thermo-flashes et des Kits de détection.

Il a fait savoir que la Chine est le premier pays victime du Covid-19 mais que grâce aux efforts ardues et aux grands sacrifices de tout le pays, la Chine a résolument inversé la situation et préserve la vie et la santé du peuple, le contrôle et le traitement du Covid-19.

M. Li Changlin précise que le Burundi et la Chine partagent les joies et les peines dans des circonstances différentes et apprécie les mesures déjà prises par le Burundi en matière de contrôle et de traitement du virus. Il a informé que des masques envoyés par la province de Qinghai (la province qui envoie régulièrement des médecins au Burundi) sont en route et arriveront bientôt à Bujumbura.

Le Ministre Dr Thaddée Ndikumana a remercié la Chine pour ce don et a indiqué que c'est un moment de célébrer les longs moments d'amitié et de Coopération entre les 2 pays depuis 1963. Ce don va permettre aux structures de soins et au Gouvernement de continuer la lutte et la prévention du Covid-19 en vue d'éradiquer cette pandémie. (source:

www.rtnb.bi)

Le Ministre de la communication salue le travail des journalistes lors de la synergie du 20 mai 2020



Le Ministre de la Communication et des Médias Monsieur Frédéric Nahimana a sorti jeudi le 04 juin 2020, un communiqué de presse pour remercier les journalistes pour le travail accompli lors de la synergie des médias lors des élections du 20 mai 2020. Pour le Ministre Frédéric Nahimana , ces remerciements se fondent sur la mise en application des tech-

niques et connaissances apprises, servir comme de véritables intermédiaires entre les électeurs et les candidats aux élections durant la période pré-électorale. Il signale également le respect de la loi, de la déontologie de la profession et des conseils promulgués, l'effort sans égale fourni et surtout la bonne collaboration avec tous les acteurs des élections, ce qui constitue un acte de fierté et d'honneur.

Il ajoute que les journalistes ont été de véritables témoins et intermédiaires entre les candidats aux élections et électeurs en mettant en exergue les projets de société des candidats et les aspirations des électeurs durant la campagne électorale d'une part et d'autre part , entre la CENI car différents éclaircissements en rapport avec les modalités pratiques de l'élection ont été transmises à la dite commission via les médias pour des précisions durant la période électorale.

Le Ministre Frédéric Nahimana salue les efforts sans égale des journalistes en assurant la couverture du-

rant 3 journées et 2 nuitées d'affilé, une période qui dépasse celle qui était prévue pour l'intérêt de la nation et de la population. Vous avez accepté que votre fatigue et votre sommeil soient substitués par le patriotisme, a-t-il souligné.

Comme le processus électoral est toujours en cours, le Ministre Frédéric Nahimana demande aux journalistes de profiter de l'occasion pour examiner et évaluer l'activité précédente pour rectifier le tir tout en visant la prochaine perfection. Il leur invite à continuer à diffuser des messages de cohésion sociale sans tenir compte des résultats des élections car, les burundais

ont toujours démontré leur sens de solidarité de partager le meilleur et le pire.

Nous saisissons cette opportunité pour rappeler à l'ordre certains médias surtout en ligne (Iyakure TV, Burundi on line) et les réseaux sociaux au respect du professionnalisme et la vérification de leurs sources d'information afin de ne pas être les acteurs de propagation des rumeurs dont les conséquences néfastes ne sont moins négligeables ni à démontrer, a conclu le Ministre Frédéric Nahimana. (source: www.rtnb.bi)

La sensibilisation sur le civisme fiscal constitue un des principaux axes stratégiques de l'OBR



L'Office Burundais des Recettes (OBR) mène régulièrement des actions de lutte contre la fraude douanière et fiscale et la contrebande, a annoncé le Commissaire Général de cet office, M. Audace Niyonzima, au cours d'un point de presse tenu mardi le 2 juin. Au cours du même point de presse, les médias ont été invités à contribuer sans relâche à la sensibilisation de la population en général et des contribuables en particulier sur le civisme fiscal.

La fraude fiscale est liée à la violation des lois sur les impôts et les taxes internes en vigueur tandis que la fraude douanière est liée à la violation de la réglementation douanière, et autres textes ou convention, y relatifs. Pour faire respecter ces textes et lois, l'OBR travaille en collaboration avec les corps de police et de la défense nationale, l'administration et le service de renseignement, ainsi que les médias.

Les sanctions applicables en matière douanière varient en fonction des infractions qui sont de plusieurs types. La complicité dans la violation de la loi douanière est punie d'un emprisonnement ne dépassant pas cinq ans.

L'enlèvement et altération des scellés douaniers est puni d'un emprisonnement n'excédant pas 3 ans ou 2500 dollars américains ou les deux sanctions à la fois. L'incitation à la commission d'une infraction est sanctionnée d'un emprisonnement n'excédant pas une année.

Le fait d'avertir le contrevenant est une infraction sanctionnée par un emprisonnement n'excédant pas deux ans ou 2500 dollars américains ou les deux à la fois tandis que trois ans d'emprisonnement frappent celui qui se fait passer pour un agent des douanes.

Par ailleurs, en cas de transport des marchandises de fraude, la sanction varie selon la capacité et à cela s'ajoute la saisie et la confiscation en cas de récidive.

Concernant l'importation ou le transport des marchandises prohibées, restreintes et de fraude, l'infraction est punie d'un emprisonnement n'excédant pas cinq ans ou de 50% de la valeur en douane des marchandises concernées ou les deux à la fois.

La même sanction est appliquée pour l'importation ou l'exportation des marchandises cachées. L'infraction de faux et usage de faux, de fausse déclaration, de refus de répondre aux questions, d'obstruction au

contrôle des marchandises est frappée de l'emprisonnement ne dépassant pas trois ans ou 10.000 dollars américains ou les deux à la fois. Le refus de produire des documents est une infraction qui est sanctionnée par une amende inférieure ou égale à 5.000 dollars américains. Les amendes sont prévues en dollars parce que la loi est unique pour toute la communauté est africaine. Au Burundi on verse l'équivalent en francs burundais.

Les médias sont interpellés pour contribuer à la sensibilisation sur les méfaits de la fraude et de la contre-

bande, et sur les moyens de lutte notamment les sanctions prévues en la matière.

Les acteurs dans cette lutte ne sont pas épargnés des sanctions si l'infraction. Les employés de l'OBR sont sévèrement punis. En plus de l'application des lois, les agents de l'OBR sont renvoyés sans préavis et partant sans indemnités, et remet le montant dû, a souligné M. Niyonzima. (source: www.abpinfos.com)

Elections2020 : Le Conseil National de Communication satisfait du travail des professionnels des médias



Le Conseil national de la communication (CNC) a sorti mardi le 02 juin 2020 un communiqué de presse relatif au travail des médias avant, pendant et après le scrutin du 20 mai 2020. Selon le Président du CNC, cette mission a été exécutée à un degré de professionnalisme et de sens de responsabilité très élevés.

Le Président du CNC, Monsieur Nestor BANKUMU-KUNZI a alors remercié les journalistes et les médias qui ont pris part à la synergie. Une fois de plus, ils ont fait preuve de maturité professionnelle et ont prouvé leur sens élevé de responsabilité sociale, a-t-il mentionné. Il a exhorté ces derniers, à continuer dans le même sens car le processus électoral n'est pas fini, sans oublier que la période post électorale offre de la matière aux journalistes.

A l'un ou l'autre qui aurait failli à sa mission, le CNC recommande encore une fois plus de professionnalisme et de vigilance. Quoi qu'il en soit, le CNC rappelle que la loi et les principes fondamentaux du journalisme sont leurs seuls guides, a-t-il conclu. (source: www.rtnb.bi)

La commission de préparation du concours de la 9ème année donne ses dernières instructions



Le concours de la 9ème année fondamentale se déroulera du 9 au 11 juin 2020 dans tout le pays. A cet effet le Ministère de l'Education, de la Formation Technique et Professionnelle à travers la commission chargée de la préparation du concours de la 9ème fondamentale, a organisé mardi, le 02 juin 2020 un atelier à l'endroit des Directeurs provinciaux de l'éducation et des Superviseurs du concours. L'objectif de cet atelier était d'échanger

sur les modalités pratiques de préparation et de passation de ce concours selon la lettre circulaire du Ministre en charge de l'Education.

Le Président de la commission chargée de la préparation du concours Monsieur Déogratias Ninyibuka a indiqué que la lettre circulaire du Ministre contient des instructions en rapport avec les activités préparatoires, l'acheminement des épreuves, la passation du concours et le retour des colis à Bujumbura. Monsieur Ninyibuka Déogratias demande aux superviseurs et à ceux qui vont transporter les colis d'être punctuels quitte à ce que samedi le 07 juin 2020, les colis à destination des provinces lointaines soient embarqués au plus tard à 11 heures tandis que pour ceux des provinces proches de Bujumbura, le départ est fixé de 8 à 11 heures le dimanche 08 juin 2020.

Les participants ont pris connaissance des règles de ramassage, de comptage, de rangement ordonné des feuilles-réponses après chaque épreuve et leur remise dans les enveloppes-retour ainsi que la rédaction des procès verbaux du déroulement des examens, qui seront signés par tous les surveillants.

Selon la lettre circulaire du Ministre en charge de l'éducation, les superviseurs doivent veiller à ce que chaque salle d'examen soit surveillée par des enseignants venus d'autres écoles. Les surveillants doivent quant à eux vérifier si chaque candidat a remis ses

copies et que ces dernières sont rangées par ordre de numéros croissant.

Les participants à l'atelier ont été également informés sur l'emplacement des candidats dans la salle, l'ouverture des enveloppes, la distribution des questionnaires-réponses d'examen, la vérification des codes, le déroulement des épreuves, la surveillance et le timing des examens.

Le Président de la commission chargée de la préparation du concours a également fait savoir que les autodidactes ne sont pas permis de passer ce concours cette année, les retardataires (ceux qui arrivent au delà de 8heures) non plus, ceux qui seront attrapés entrain de tricher le premier jour ne vont pas poursuivre les examens et ceux qui vont tricher au dernier jour, seront sanctionnés par l'annulation des épreuves déjà passées.

Les élèves attendus à ce concours sont au nombre de 94.585 répartis dans 949 centres de passation. 5550 enseignants parmi lesquels 156 superviseurs vont surveiller ce concours. Parmi ces candidats au concours, 13 malvoyants et 4 muets sont signalés, a indiqué Monsieur Ninyibuka Déogratias. (source: www.rtnb.bi)

Vers la promotion des activités de l'API



L'Agence de Promotion des Investissements (API) a organisé du 4 au 5 juin 2020 à Gitega une retraite d'information et de formation des professionnels des médias sur les activités de cette agence. Le Directeur de l'API, Monsieur Désiré Musharitse a annoncé qu'il est conscient que le succès de l'API dépend fortement de la qualité de l'information disponible sur l'institution et de sa communication avec les

différents intervenants. Au cours de cette retraite, les orateurs du jour ont indiqué que depuis sa création en 2009 jusqu'au 1er trimestre en 2019, 16.593 sociétés ont été créées et 143.466 emplois ont également été créés tandis qu'au 1er trimestre de l'an 2020, 1180 entreprises ont été créées et 5005 emplois ont pu être créés et 8 grands projets ont obtenu des certificats qui correspondent à un capital prévisionnel d'investissement de plus de 63 milliards de Fbu.

Ils ont également signalé qu'ils essaient d'accomplir les missions leurs assignées dont l'information de la sensibilisation aux investisseurs sur tout ce qui touche à la promotion de l'investissement et de l'exportation afin qu'ils puissent s'investir plus dans la création d'entreprise mais le chemin à parcourir est encore long.

Selon toujours les intervenants dans cette retraite l'API fait face à l'insuffisance du budget alloué à la mise en œuvre des plans d'action de l'API et les in-

vestisseurs font souvent face aux problèmes de financement et aux taux d'intérêts élevés.

Dans son discours de circonstance, le Directeur de l'API Monsieur Désiré Musharitse a indiqué que cette retraite a été organisée pour que les professionnels des médias puissent avoir plus d'informations relatives notamment à l'investissement, au climat des affaires car il a été constaté que la plupart des médias ne maîtrisent pas les questions liées à l'Agence et à l'Investissement au Burundi.

Le Directeur de l'API a également indiqué qu'il espère qu'au terme de ladite retraite, les journalistes seront suffisamment outillés en ce qui concerne l'API afin de donner une bonne information. "Nous sommes conscients que le succès de l'API dépend fortement de la qualité de l'information disponible sur l'agence et de sa communication avec les différents intervenants" a précisé le Directeur de l'API.

Parmi les défis à relever figure la balance commerciale qui reste déficitaire au Burundi en ce qui concerne

le climat des affaires où les importations restent supérieures exportations, ce qui reste un défi pour le Burundi. Au cours des deux journées, les professionnels des médias ont pu suivre les exposés sur les missions de l'API, les différentes réformes déjà entreprises ou en cours au Burundi, l'état des lieux des investissements au Burundi, les opportunités d'investissements, les entreprises déjà créées, les défis et les perspectives d'avenir ainsi que le cadre légal relatif à l'investissement au Burundi. (source: www.rtnb.bi)

Le programme Tubeho neza à pied d'oeuvre pour renforcer l'accès à l'eau potable

L s'est tenu depuis mardi le 2 juin 2020, dans les enceintes de la croix rouge, branche de Rutana une formation de trois jours des maçons qui vont aménager et réhabiliter les sources d'eau et contribuer à la mise en place des mécanismes de protection pour la pérennité de ces ouvrages. Cette activité s'inscrit dans le cadre du programme Tubeho neza exécuté par la croix rouge du Burundi en province de Rutana (sud-est du pays).

Selon le Secrétaire Provincial de la croix rouge à Rutana, M. Nathan Kana, cette formation est une des étapes vers l'aménagement de nouvelles sources d'eau et de la réhabilitation d'anciennes sources qui ont été endommagées. Tout en déplorant le fait que certaines infrastructures installées s'abîment parfois et ne fonctionnent plus faute d'entretien.

M. Kana a indiqué que pour faire face à ce problème, les maçons qui sont en formation vont non seulement aménager ces sources d'eau mais aussi aider dans la mise en place des comités des points d'eau en vue d'en assurer l'entretien et le suivi réguliers.

Le programme Tubeho neza est un programme du Gouvernement du Burundi exécuté par la croix rouge dans 14 provinces du pays dont Rutana.

Dans cette province, ce programme travaille dans trois communes, à savoir Bukemba, Giharo et Musongati, où en plus des volets comme la sécurité alimentaire, la cohabitation pacifique et le genre, il y sera mené des activités en rapport avec le développement de l'hydraulique.

Ainsi, il sera aménagé de nouvelles sources d'eau, celles abîmées seront réhabilitées autant qu'une adduction d'eau potable sur une longueur de 8 kilomètres en provenance de Karera de la commune de Musongati qui va desservir la population se trouvant tout au long de son parcours.

Dans tous les volets de ce programme, la croix rouge du Burundi en temps qu'auxiliaire des pouvoirs publics travaille avec les autres structures publiques existantes comme les écoles, les centres de santé, etc.

(source: www.abpinfos.com)

Lancement des activités de Burundian Journalists' Alliance



Burundian Journalists ' Alliance (BJA), un syndicat de journalistes burundais, a procédé mercredi le 03/06/2020 à Bujumbura, au lancement de ses activités.

Selon Monsieur Melchior Nicayenzi, Président de BJA, ce Syndicat a notamment pour objectif la protection et le renforcement des droits et libertés de tous les journalistes au Burundi, la promotion et la défense de la liberté d'information, de la liberté des médias ainsi que du pluralisme et de l'indépendance du journalisme. (source: www.rtnb.bi)

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

Résultats des élections générales de 2020 au Burundi

Le triple scrutin composé des élections présidentielles, législatives et celles des Conseillers communaux s'est déroulé en date du 20 mai 2020. Sur **5 113 418 citoyens** burundais qui s'étaient faits inscrire pour le vote, plus de 4.200 000 citoyens se sont rendus aux urnes pour élire leur nouveau dirigeant ainsi que leurs représentants.

En effet, **4.484.928** soit un taux de participation de **87.71%** ont voté pour les présidentielles, **4 277 654** soit un taux de participation de **87,31%** ont voté pour les élections des Députés. La synthèse des résultats des élections des Conseillers communaux a été assurée et rendue publique par les agents de la CENI aux niveaux provinciaux. La participation aux élections à un niveau si élevé indique un dynamisme démocratique résolu.

Pour ces élections, le mode de scrutin burundais a connu un changement par rapport aux élections démocratiques passées, en passant d'un scrutin composé d'un seul vote par jour à un scrutin composé de trois votes au même jour. Ce scrutin était d'une importance capitale puisqu'il s'agissait des premières élections organisées et financées par le peuple burundais sans financement extérieur. Ce processus électoral mis en œuvre dans une situation de paix, de sécurité et de tranquillité au pays s'est déroulé sans incident éminent.

Les Burundais saluent la mobilisation et la collaboration des agents des différents secteurs pour assurer la sécurité des bureaux de vote sur tout le territoire national, ainsi que le déroulement calme du scrutin.

Les burundais saluent également le travail des administratifs locaux pour leur présence rassurante lors de ce scrutin. Ils soulignent également l'engagement de l'ensemble des observateurs nationaux et internationaux (la société civile, les Dirigeants des Eglises, les Observateurs indépendants, les Chefs des Missions Diplomatiques accréditées au Burundi), ainsi que tous les citoyens ayant participé au dépouillement.

La communauté internationale en général apprécie le déroulement des élections et félicite le Gouvernement et le peuple burundais pour le processus électoral pacifique et couronné de succès. Dans leurs messages sortis par voie diplomatique ou par des communiqués rendus publics, certains partenaires, membres de la communauté internationale affirment que le triple scrutin du 20 mai 2020 constitue une étape cruciale de la consolidation de la stabilité politique et institutionnelle. Pour ces partenaires, c'est une occasion pour renforcer leurs relations avec le Burundi.

2

Les résultats provisoires ont été proclamés en date du 25 mai 2020 et se présentent comme suit :

Pour les élections présidentielles, selon les chiffres donnés par la Commission Electoral Nationale Indépendante (CENI), les résultats au niveau national se présentent comme suit :le CNDD-FDD (Le Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces de Défense de la Démocratie) vient en tête avec **68.72%**; le parti CNL (Congrès National pour la Liberté) est 2ème avec **24.19%**; le parti UPRONA (Union pour le Progrès National) 1961 est 3ème avec **1.64%**; la coalition KIRA_BURUNDI est 4ème avec **0,55%** ; le parti Sahwanya FRODEBU est 5ème avec **0,47%** ; le candidat indépendant Monsieur Dieudonné Nahimana est 6ème avec **0,42%** ; le candidat indépendant Monsieur Francis Rohero est 7ème avec **0,20%**.

Pour les élections législatives, les résultats des élections législatives au niveau national donnés par la CENI se présentent comme suit: 3 partis politiques ont totalisé 2% des suffrages et vont donc siéger à l'Assemblée Nationale. Il s'agit du : CNDD-FDD qui vient en première position avec 68,02% soit un total de 72 sièges ;CNL en deuxième position avec 22,43% soit un total de 27 sièges et du parti UPRONA 1961 en troisième position avec 2,44% soit un total de 1 siège, au total 100 sièges.

Dans le cadre du respect de l'équilibre ethnique et genre, la CENI a coopté 21 tutsi dont 15 femmes, 6 hommes et 3 de l'ethnie Twa conformément à l'article 108 du code électoral. Au total, 124 députés vont siéger à la chambre basse du parlement.

Contestés à la Cour Constitutionnelle par le candidat du CNL Honorable Agathon RWASA, les résultats provisoires proclamés par la CENI ont été approuvés par la Cour Constitutionnelle le 04 juin 2020. La victoire revient au parti CNDD-FDD, qui s'est classé premier, lors des élections présidentielles, législatives et celles des Conseillers Communaux.

Le triple scrutin de ce 20 mai 2020 sera à jamais un grand signe de la souveraineté du Burundi. Il ne manquera pas non plus de marquer l'histoire du Burundi en ce qui concerne le renforcement de la culture démocratique. La diversité des partis et groupements politiques qui ont participé à ces élections s'est manifestée par l'expression du suffrage.

Signalons que les élections des Sénateurs sont prévues au moins d'août 2020. Les Burundais continueront à être pleinement mobilisés pour assurer le bon déroulement de la campagne et des scrutins de ces élections.

Fait à Bujumbura, le 04 juin 2020

LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Ministère des Affaires Etrangères

Direction de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: @MAEBurundi